

# ACTUALITES DE LA FN3S

25 Octobre 2021 – n° 32

## LETTRÉ AUX ADHÉRENTS

Chers adhérents,

Le mois d'octobre est habituellement consacré aux derniers arbitrages et à la finalisation des budgets prévisionnels. C'est toujours un travail qui demande précision, réflexion. En effet, les emplois dépendent de la capacité autorisée, du ratio fratrie et des normes emplois. N'oubliez pas de consulter les annexes des circulaires de tarification de la DPJJ (site internet de la Fn3s) pour recalculer les emplois en SIE. Des échanges récents avec des adhérents nous ont montré qu'il y avait (parfois) des erreurs en défaveur des services. Pour les SIE qui ont vu leur capacité augmenter, la traduction doit être budgétaire en augmentation de moyens humains.

Depuis plusieurs semaines maintenant, la CNAPE, NEXEM, le réseau des URIOPSS, de nombreux mouvements dont la Fn3s, et un nombre très important d'associations gestionnaires se mobilisent en région pour une revalorisation salariale des personnels. Initiée en Occitanie, cette démarche prend une ampleur importante et se multiplie dans d'autres régions (Normandie, Aquitaine, etc.). Des délégations sont reçues par les ARS, les Conseils Départementaux, les DIRPJJ, les Préfets, les parlementaires. Nous rendrons compte dans notre prochain écho de ces actions régionales.

Comme vous le savez, l'ordonnance du 2 février 1945 a été remplacée par le CJPM. A ce propos, nous n'avons toujours pas reçu de réponse à notre courrier envoyé à la DPJJ, lequel faisait référence au guide des pratiques éducatives publié par la DPJJ dans lequel était mentionné que les MJIE pénales étaient une exclusivité des STEMOI et STEMO.

Dans le cadre de nos contacts avec les mouvements et fédérations, un échange a eu lieu avec le CNDPF lequel se mobilise (entre autres) pour que la MJAGBF soit plus souvent utilisée dans les dossiers d'assistance éducative. L'objectif serait de mieux faire connaître cette mesure (chez les jeunes professionnels des SIE notamment), laquelle adopte des réponses concrètes en terme de prise en compte des besoins des enfants et de leurs environnements familiaux.

Autre sujet d'actualité, suite à la parution du rapport de l'IGJ sur la laïcité et la neutralité dans notre secteur d'activité, la DPJJ a sollicité le Conseil d'Etat pour avis relatif au respect du principe de neutralité dans les établissements et services du secteur associatif habilité (SAH) relevant de la protection judiciaire de la jeunesse. La décision est très attendue puisqu'elle est à même de modifier les fondements associatifs.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre journée des adhérents le **mercredi 24 novembre 2021 en présentiel à l'Enclos Rey à PARIS** pour faire un tour d'horizon de l'actualité des SIE et des régions, des différents chantiers ouverts avec la DPJJ et vous présenter une réflexion menée par quelques administrateurs sur la MJIE.

Enfin, la pandémie n'étant pas finie, continuez à être prudents. Bon courage et à bientôt,

Pour la Fédération, Jacques LE PETIT, Président.



Fédération Nationale des  
Services Sociaux Spécialisés  
de protection de l'enfance



FN3S,  
Secrétariat général  
60 rue de Pessac  
33000 Bordeaux  
**06 45 84 43 16**  
**contact@fn3s.fr**  
site [www.fn3s.fr](http://www.fn3s.fr)



## CALENDRIER

Date	Objet
18 Octobre	Etats généraux de la Justice à Poitiers
18 Octobre	Commission Fn3s : Journées d'études 2022
20 Octobre	Réunion DPJJJ : Charte nationale d'engagements
20 Octobre	Réunions des mouvements adhérents à la CNAPE
21 Octobre	Commission Fn3s : Évaluation –MJIE
22 Octobre	Conseil d'administration Fn3s
17 Novembre	Réunion régionale des adhérents région Centre Est : Bron (en présentiel)
23 Novembre	Conseil d'administration Fn3s
24 Novembre	Journée des Adhérents nationale à Paris



Fédération Nationale des  
Services Sociaux Spécialisés  
de protection de l'enfance



**FN3S,**  
Secrétariat général  
60 rue de Pessac  
33000 Bordeaux  
**06 45 84 43 16**  
**contact@fn3s.fr**  
site [www.fn3s.fr](http://www.fn3s.fr)